Image not found or type unknown

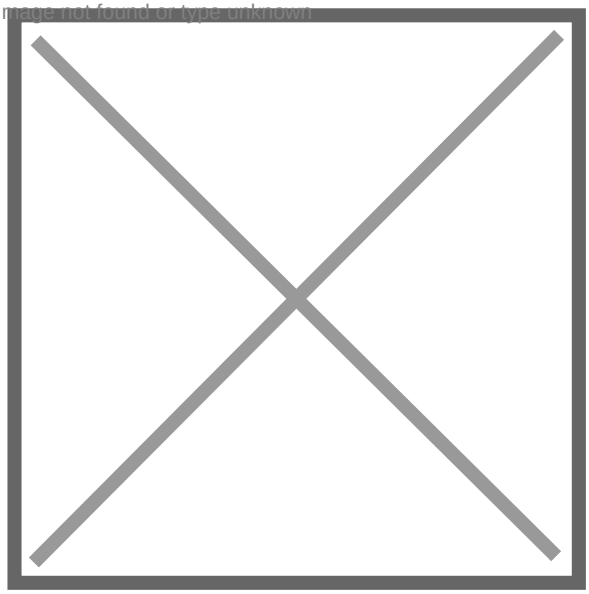

Cours minerve recouvrement

Par **Saaraah08**, le **22/08/2019** à **14:17**

Bonjour ,
J espere que certaines personnes pourrons repondre rapidement a mes questions.
Je me suis inscrite au cours minerve en mars 2018. J ai payé la formation pendant 1 an mais en mars 2019 je n ai plus eu les moyens . Je suis tombé enceinte et donc d autres finances sont tombe.
J avais fais une demande de résiliation par téléphone (donc aucune preuve) mais on m a dit que passé 3 mois cela n était plus possible que je devais payer la totalité de la formation.
Je viens de recevoir une lettre de sorrec qui me demande 701 euros.
Je suis un peu paniqué. Qu est ce que je risque ? Dois je payer à sorrec ou dois je contacter l école minerve pour trouver un arrangement ?
J ai un bébé à venir et je ne veux pas me retrouver avec les huissiers sur le dos !
Merci

Par **morobar**, le **22/08/2019** à **17:14**

Bonjour,

Il y a des centaines de topics évoquant la même situatioin que vous décrivez.

Alors le mieux est de les lire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés